

INFO-GAIHST

Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail
de la province de Québec inc.

8

Mars

Journée internationale des Femmes



Hiver 2016

Article du GAIHST sur le harcèlement sexuel au travail dans le cadre de la Journée internationale des femmes 8 mars 2016

La Journée internationale des femmes demeure encore aujourd'hui très importante, car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la souligner. En tant qu'organisme qui vient en aide aux femmes ayant vécu une situation de harcèlement sexuel au travail, nous constatons régulièrement des situations d'abus de pouvoir dans la vie professionnelle de notre clientèle. La journée du 8 mars nous amène à réfléchir sur la difficulté et les effets à long terme qui entourent la dénonciation en matière de harcèlement sexuel dans la vie professionnelle des femmes.

Des comportements malsains, des blagues sexistes, des attentions non désirées à connotation sexuelle, voici un portrait de ce que peut endurer une femme dans son milieu de travail. L'actualité des deux dernières années nous a certainement (re)confirmé que le harcèlement sexuel au travail existe toujours. De l'Affaire Ghomeshi à l'Affaire Aubut, en passant par les deux députés libéraux au fédéral, les forces armées canadiennes, les pompiers volontaires et d'autres encore, il y a un point commun qui ressort de ces cas: les difficultés entourant la dénonciation. La difficulté de penser que nous ne serons peut-être pas crues, la difficulté d'expliquer les événements (et de les répéter!), la difficulté de se lancer dans l'inconnu (démarches, crédibilité, conséquences, attention médiatique, etc.) et la difficulté de ne pas remettre en question le choix de dénoncer le harcèlement.

En tant que société, nous portons un jugement sur les raisons qui poussent les personnes à endurer le harcèlement pendant aussi longtemps :

Pourquoi les femmes dévoilent-elles des situations sous l'anonymat?

Pourquoi ne formulent-elles pas de plainte formelle?

Pourquoi la confidentialité doit-elle être assurée pour que les témoins se sentent protégés, comme dans le cas du Comité olympique canadien?

Si ces personnes avaient eu confiance en notre système judiciaire et si elles se sentaient soutenues dans leur cheminement de dénonciation, les choses auraient peut-être été différentes.

Étonnement, nous jugeons aussi la femme qui dénonce trop rapidement; elle n'est pas prise au sérieux et on lui reproche de s'en faire pour rien. Par contre, si elle attend trop longtemps, on lui reproche d'avoir été consentante et sa crédibilité est minée. Pourquoi avoir attendu si longtemps si c'était si pire que ça? Comme dans le procès concernant l'Affaire Ghomeshi, ce ne sont pas les gestes de l'accusé qui sont principalement remis en question, mais ceux des femmes ayant porté plainte... Pour citer Anita Hill (traduction libre) : « Je suis choquée par l'idée que les gens blâment le messenger pour le message, plutôt que de regarder le contenu du message en lui-même ».

Pour le 8 mars 2016, nous réclamons la liberté de dénoncer le harcèlement sexuel au travail. Que la peur de dénoncer le harcèlement sexuel s'efface et soit remplacée par un sentiment d'encouragement.

Pour réussir cette mission, nous devons continuer de parler du harcèlement sexuel au travail et briser le mur du silence qui entoure les femmes vivant ces situations. En instaurant des politiques contre le harcèlement sexuel au travail, nous pouvons améliorer les climats de travail et pouvons garantir à nos jeunes et futures travailleuses, un lieu de travail sain et respectueux.

Le thème proposé dans le cadre de la Journée des femmes 2016 pour inspirer les actions collectives qui se déroulent partout à travers la province est : « *Appel à toutes pour se faire entendre!* ». Ce thème s'inscrit bien dans la foulée des dénonciations qu'il y a eu au Québec depuis deux ans. Nous croyons sincèrement que lorsqu'une femme prend la parole et dénonce une situation, cela donne le courage à d'autres femmes de briser le silence et de parler de leur vécu.

Nous tenons ainsi à féliciter toutes les personnes qui ont pris leur courage à deux mains et qui ont dénoncé des situations de harcèlement sexuel au travail.

Nous travaillons pour que les femmes puissent dénoncer des situations sans le couvert de la confidentialité et qu'elles se sentent à l'aise là-dedans. Nous travaillons encore à faire en sorte que les milieux de travail soient exempts de gestes et de commentaires à connotation sexuelle. Nous travaillons pour que toutes les femmes puissent travailler et qu'elles ne soient pas limitées à leur statut de « femme ».

En ce 8 mars 2016, le Groupe d'aide remercie toutes ces femmes de caractère, femmes fortes et femmes courageuses qui ont dénoncé ce qu'elles ont vécu. Sachez que nous vous croyons et que nous pensons à vous.

Félicitations aux femmes dans nos nombreux dossiers qui ont porté plainte ou qui ont démontré leur appui en témoignant pour leurs collègues ayant eu le courage de dénoncer des situations. Félicitations aux femmes qui ont témoigné dans l'Affaire Ghomeshi. Si vous remportez la victoire le 24 mars prochain, nous fêterons avec vous. Si le jugement n'est pas en votre faveur – sachez que nous croyons en vos allégations et nous vous félicitons pour votre courage.

Nous nous excusons pour la partie de la société qui vous remet toujours en question. Dites-vous que vous ouvrez le chemin pour d'autres femmes et que grâce à votre détermination à vouloir faire changer les choses, les choses changeront. Ce travail de sensibilisation en est un de longue haleine, mais vous y contribuez directement et nous vous en remercions, car le harcèlement au travail, ça ne fait pas partie d'la job!



#çafaitpaspartiedlajob

Sommaire

Article du GAIHST	P.2 & 3
Le mot de la directrice	p.5
Célébration du temps des Fêtes	p.6
Encan silencieux	p. 7 & 8
Harcèlement psychologique et stress post-traumatique	p. 9 & 10
Actualité	p. 11
Journée de formation: cybercriminalité et violence sexuelle	p. 12 à 14
Café-rencontre	p.15
Résumé des jugements	p. 16 & 17
Activité à venir	p. 18
Babillard	p. 19

Le mot de la directrice

Chers membres et amis du Groupe d'aide,

Tout d'abord, de la part du Groupe d'aide, nous vous souhaitons une Bonne Année et beaucoup de succès dans vos projets. L'année a débuté sur un bon pied pour l'équipe et beaucoup de formations intéressantes nous ont été offertes.

Le 12 janvier, Mme Nicole Jeanneau, psychologue et chercheuse de l'UQÀM spécialisée en stress post-traumatique et harcèlement psychologique au travail, est venue nous partager les résultats de sa recherche à laquelle nos clientes et nos clients ont participé. Lors de cette rencontre, les permanentes de l'équipe, ainsi que les stagiaires 2015-2016 étaient présents. Cette formation était tellement attendue que notre collègue Sonia, présentement en congé de maternité, s'est jointe à nous en présence de notre plus jeune féministe, Olivia Vallières. Pour remercier la clientèle ayant participé à la recherche, nous avons offert, pour le mois de février, un Café-rencontre portant sur les effets psychologiques du harcèlement, animé par Priscilla Paillé et Yann Morin, stagiaires en criminologie, ainsi que Juliette Ménard-Reid, stagiaire en droit. Un résumé de la présentation est aux pages 9&10 de votre Info-GAIHST.

Lors d'une réunion d'équipe hebdomadaire, Mme Lancie Cadet, stagiaire en criminologie, nous a proposé d'organiser un événement pour souligner le mois de l'Histoire des Noirs. Le 9 février, nous avons visionné le documentaire « Speaking Truth To Power » (<http://anitaspeakingtruthtopower.tumblr.com/>). Le parcours d'Anita Hill est un bel exemple de détermination et de courage. Anita Hill a dénoncé le harcèlement sexuel qu'elle avait vécu de la part de Clarence Thomas, nommé juge de la Cour suprême des États-Unis en 1991. Félicitations Lancie!

La Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel a offert, le 17 février dernier, une journée pleine d'information sur la cyberviolence. Grâce au comité organisateur et aux nombreuses conférencières qui ont gracieusement offert de leur temps, ce fut un grand succès. Plus de cent personnes ont assisté! Le moment le plus touchant de la conférence, a été celui du témoignage de Mme Lalonde, victime d'arnaque amoureuse. Son discours a été très inspirant pour tous les participants.

Aujourd'hui c'est le 8 mars et nous vous souhaitons une Journée internationale des femmes des plus inspirantes. Je vous invite à lire l'article du Groupe d'aide qui est publié sur notre page Facebook (www.facebook.com/Gaihst) et dans votre journal aux pages 2&3.

Je ne peux pas terminer sans partager avec vous les beaux résultats de notre activité de financement organisé par Cindy Viau et Laura Garnier, ainsi que les résultats de notre célébration du temps des Fêtes de décembre dernier. Merci d'être venus en si grand nombre! Grâce à votre générosité, nous avons pu faire tirer et offrir trois paniers de Noël parmi la clientèle ayant un dossier actif à notre organisme. L'intervention d'une de nos membres, Mme Marie-Ève Ross, nous a permis d'obtenir un don du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQÀM, et nous avons ainsi pu vous offrir un buffet. Aussi, nous sommes chanceuses d'avoir une mère Noël qui tient à rester anonyme et qui fait le bonheur des enfants présents à notre célébration, en offrant un don pour l'achat de cadeaux. L'équipe du Groupe d'aide vous en remercie.

L'encan silencieux s'est également très bien déroulé au Centre St-Barthélemy. Ce nouveau lieu a une capacité d'accueil plus grande et a permis une interaction plus chaleureuse. Grâce à Frank Gratton, ami de longue date du Groupe d'aide, notre système de mises en ligne vous a été offert mi-novembre. Vous nous avez confirmé par votre participation que c'était un investissement nécessaire avec des retombées évidentes. Vous trouverez un retour sur l'encan et la célébration aux pages 6, 7 et 8 de votre journal.

Nouvelle initiative de Laura Garnier, chargée de projets : un concours mensuel sur notre page Facebook! Pour remporter les articles promotionnels, vous avez tout simplement à « Aimer », partager et commenter.

Activité à venir : le QUINO et vous pouvez dès à présent noter la date dans votre agenda. Il s'agira du dimanche 24 avril 2016. Nous vous attendons en grand nombre!

Vous savez qu'il est important pour moi de vous rappeler que je suis toujours disponible et si vous avez des questions ou des préoccupations, la porte de mon bureau est toujours ouverte pour chacune et chacun de vous.

Yvonne Séguin

Célébration du temps des Fêtes



Pour la première fois, notre célébration du temps des Fêtes s'est déroulée à l'extérieur de nos bureaux! Et oui, d'année en année le nombre de présences augmente et nous en sommes ravies. Ainsi, nous avons eu le plaisir de vous accueillir au Centre St-Barthélémy le 13 décembre dernier pour célébrer ensemble cette fin d'année.

Après un petit cocktail de bienvenue, les invités ont pu aller se restaurer au buffet puis faire un petit tour de salle pour repérer les items de notre encan silencieux. Nous tenons à remercier le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM et le Loblaws St-Laurent pour le buffet, ainsi que la Pâtisserie-chocolaterie *Tout Mini* pour les magnifiques cupcakes. Merci également à la Brûlerie Santropol qui s'associe à nos événements depuis maintenant deux ans, merci pour le délicieux café!

Enfin, nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la deuxième fois la jeune troupe de danseurs Génération Z, qui nous a époustoufflé avec l'une de ses chorégraphies préparée spécialement pour l'événement! Merci à B Boy T Rock, Mighty Max, AC Sean et Master Mind.

Paniers de Noël

Grâce à la générosité des participants nous avons pu offrir 3 paniers de Noël à la clientèle ayant un dossier actif au Groupe d'aide. Merci!



Le coin des enfants



Merci à nos commanditaires pour les prix de présence



Encan silencieux

Cette année encore, l'encan silencieux a connu un vif succès auprès des participants. Grâce au nouveau système de mises en ligne via notre site internet, les personnes ont pu miser pendant 15 jours avant l'événement et ce, lorsqu'ils le souhaitaient. Les mises se sont poursuivies en personne lors de notre célébration du temps des Fêtes. Un grand merci à tous les participants.



Encan silencieux (suite)

Nous souhaitons remercier chaleureusement nos généreux commanditaires qui ont fortement contribué au succès de notre Encan silencieux 2015.

- ⇒ Théâtre Outremont
- ⇒ Canadiens de Montréal
- ⇒ Marc Levy
- ⇒ Patrice Pâtissier
- ⇒ Party Lite
- ⇒ Mahée Parfums
- ⇒ Hydro-Québec
- ⇒ André Barsalou
- ⇒ Homier Luminaire
- ⇒ Van Houtte
- ⇒ Exporail
- ⇒ Domaine Kildare
- ⇒ Monique Fortin
- ⇒ Starfrit
- ⇒ Madépices
- ⇒ Kid Kraft
- ⇒ Groupe Modus
- ⇒ Via Rail Canada
- ⇒ Anne-Marie Chagnon
- ⇒ Art Neuf
- ⇒ Atelier Espace Fabrik
- ⇒ Michel Tremblay
- ⇒ Lush
- ⇒ Catherine Lévesque
- ⇒ Atelier M. Séguin
- ⇒ Marché Elm
- ⇒ Société du Vieux-Port de Montréal
- ⇒ Noujica
- ⇒ SV Joaillier inc.
- ⇒ Bistro Lustucru
- ⇒ Société des conserves
- ⇒ Zoo de Granby
- ⇒ Effix inc.
- ⇒ Lindt Canada
- ⇒ Spa Scandinave Vieux-Montréal
- ⇒ Simons
- ⇒ Myst coiffure
- ⇒ Bonnie Robichaud
- ⇒ Arbonne
- ⇒ Lisa Desimini
- ⇒ Château Ramezay
- ⇒ Patinoire Atrium le 1000
- ⇒ Musée d'art contemporain de Montréal
- ⇒ Tyrolienne Montréal Zipline
- ⇒ Librairie Gallimard
- ⇒ Mahajan
- ⇒ APA inc.



Harcèlement psychologique et stress post-traumatique

Suite à une rencontre le 12 janvier dernier avec Mme Nicole Jeanneau, psychologue de formation et chercheuse à l'Université du Québec à Montréal, Lancie, stagiaire en criminologie, nous propose un résumé du contenu de cette après-midi riche en information.



Quand le travail nous traumatise...

On a parfois la présomption qu'un traumatisme survient lorsqu'une personne est confrontée à un danger extrême, tels que la guerre ou la violence armée. Mais qu'en est-il lorsqu'on est exposé à des événements traumatisants qui ne comportent pas de risques pour l'intégrité physique? Les personnes qui subissent du harcèlement au travail, par exemple, peuvent endurer une souffrance psychologique intense, mais peut-on parler de traumatisme dans ce cas-là?

C'est l'une des questions à laquelle répond Madame Nicole Jeanneau dans sa thèse de doctorat intitulée: Le harcèlement psychologique au travail et l'état de stress post-traumatique - Quand le travail nous traumatise. Psychologue de formation et chercheuse à l'Université du Québec à Montréal, Mme Jeanneau a gracieusement offert de présenter sa thèse de doctorat à l'équipe du Groupe d'aide.

Un mot sur l'état de stress post-traumatique:

Selon la plus récente édition du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5), quatre critères permettent d'établir le diagnostic d'état de stress post-traumatique (ESPT). Les voici:

- A1:** Menace pour la vie ou l'intégrité physique;
- B:** Reviviscence du trauma;
- C:** Altérations négatives dans les cognitions et l'humeur associée à l'événement traumatique;
- D:** Activation neurovégétative.

Le critère de menace pour la vie rend difficile l'établissement d'un diagnostic d'ESPT pour les gens vivant du harcèlement au travail, car ce type d'abus n'implique pas nécessairement de danger pour l'intégrité physique. Malgré tout, et grâce à ses recherches, Nicole Jeanneau établit plusieurs liens entre le harcèlement au travail et l'ESPT.

Le harcèlement psychologique et l'effondrement des croyances fondamentales

Avec la collaboration du Groupe d'aide, Nicole Jeanneau a sondé 11 participants de 25 à 57 ans, ayant vécu du harcèlement, à l'aide d'entrevues et de questionnaires. Ses résultats de recherche indiquent que tous les participants ont souffert de symptômes d'ESPT. Pourtant, seulement cinq d'entre eux ont rempli le critère A1 du DSM-5. Ces résultats démontrent un lien entre le harcèlement psychologique au travail et l'ESPT. Pour expliquer ces résultats, la chercheuse s'est appuyée, entre autres, sur le modèle théorique de Jannoff-Bulman.

Harcèlement psychologique et stress post-traumatique (suite)

Le modèle développemental du trauma de Jannoff-Bullman se base sur le concept des croyances fondamentales pour expliquer comment l'individu en vient à développer un traumatisme. Les croyances fondamentales se présentent sous forme de pensées automatiques et de savoir conservé en mémoire. Il s'agit de notre façon de penser et de concevoir le monde. Cette théorie met l'accent sur trois croyances fondamentales que la plupart des gens partagent:

1. Le monde est bienveillant
2. Le monde est cohérent
3. J'ai de la valeur en tant que personne

Lorsqu'un évènement traumatique survient, il y a effondrement de ces croyances. La personne n'arrive plus à s'expliquer ce qui lui est arrivé. Le choc est si grand que l'individu peine à modifier ses croyances pour les adapter à sa nouvelle réalité. Par la suite, des mécanismes de défense tels que le déni et les pensées intrusives sont mis en place par le cerveau pour aider la personne à atténuer le choc et intégrer les évènements traumatisants. Cette crise psychologique intense constitue le traumatisme.

Les recherches de Mme Jeanneau démontrent comment le harcèlement au travail peut engendrer l'effondrement de ces trois croyances fondamentales, et par le fait même, entraîner un traumatisme. D'une part, le fait d'être constamment soumis aux attaques du harceleur fait que la personne perd confiance en l'autre. Sa croyance fondamentale en un monde bienveillant est effritée, laissant place à la méfiance et à l'hypervigilance.

D'autre part, Mme Jeanneau identifie de nouvelles catégories qui regroupent les comportements de harcèlement psychologique. Ces catégories sont l'infantilisation et l'invisibilité. Alors que l'infantilisation consiste à placer la personne harcelée en position d'infériorité, l'invisibilité, elle, consiste à nier son existence même. L'infantilisation place la personne dans une position d'incompréhension face aux mauvais traitements qu'elle subit puisqu'elle n'arrive pas à comprendre pourquoi le harceleur s'acharne sur elle, sa croyance en un monde cohérent s'effondre. L'invisibilité contribue à dévaluer l'individu. Ignoré de tous, l'existence et la valeur de la personne harcelée sont niées par les collègues. Dans ce contexte, il devient difficile pour l'individu de reconnaître ses propres habiletés et sa propre valeur. La croyance fondamentale de valeur de soi est ainsi détruite.

En conclusion, les résultats de l'étude de Madame Jeanneau démontrent qu'il est possible de souffrir d'un état de stress post-traumatique sans avoir été exposé à la mort. Ces résultats de recherche démontrent que le critère A1 est restrictif, car il exclut certaines victimes vivant du stress post-traumatique comme celles qui vivent du harcèlement psychologique. La possibilité d'obtenir un tel diagnostic est importante pour les victimes de harcèlement au travail, car cela pourrait élargir les ressources mises à leur disposition, en plus de mieux guider les intervenants qui tentent de répondre à leurs besoins. Plus qu'une reconnaissance des impacts du harcèlement, la recherche de Madame Jeanneau contribue à conscientiser le public face aux liens existants entre le harcèlement psychologique et le stress post-traumatique.

Article réalisé par Lancie Cadet
Stagiaire en criminologie 2015-2016

Actualité

Du rebondissement dans l'affaire Marcel Aubut! Après la parution d'un « rapport accablant » sur la façon dont l'organisme a géré les allégations de harcèlement sexuel à l'endroit de son ex-président Marcel Aubut, deux dirigeants et un gestionnaire du Comité Olympique canadien (COC) ont été congédiés.

« Plus d'une centaine d'interviews ont été menés auprès d'employés et d'ex-employés. L'une des conclusions de ce rapport est que la « majorité des gens interviewés ont été témoins ou victimes de harcèlement (autant sexuel que psychologique) pendant le mandat de l'ex-président, que ce soit aux bureaux du COC ou à l'extérieur de ceux-ci ».

Le rapport indique également que « certains dirigeants ont admis se trouver en possession d'informations qui suggèrent que des membres du personnel ont été victimes de harcèlement ».

Le COC, dont les quartiers généraux sont à Montréal mais qui compte également des bureaux à Toronto, s'est engagé à adopter les huit recommandations soumises dans le rapport.

Quand le rapport a été rendu public le 13 janvier, la nouvelle présidente, Tricia Smith, a indiqué qu'un nouveau dirigeant en ressources humaines ainsi qu'une secrétaire corporative seraient embauchés pour améliorer la gouvernance au sein de l'organisme. »

Source: Radio Canada

Suite à la sortie de ce rapport, le Groupe d'aide a été invité à écouter la conférence de presse pour les médias et Tricia Smith, présidente du COC, a pris la parole pour présenter les grandes lignes du rapport ainsi que les recommandations.

Radio-Canada a ensuite rappelé le Groupe d'aide pour une courte entrevue. Quelques questions concernant les politiques internes, la sensibilisation, etc.

Un court extrait de l'entrevue a été diffusé à l'émission de radio « L'heure du monde » au 95.1FM.

Le Groupe d'aide a également été invité à répondre aux questions de Marie-Christine Bergeron sur LCN le 14 janvier dernier.



Cindy Viau du Groupe d'aide
Adjointe à la directrice générale

Journée de formation: cybercriminalité et violence sexuelle

Le 17 février dernier a eue lieu la journée de formation organisée par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (TCACSM). Le thème cette année portait sur la cybercriminalité et la violence sexuelle. Tout au long de la journée, plusieurs professionnels des milieux policiers, du droit, de la sécurité Internet et de la recherche sont venus donner des présentations toutes intéressantes au sujet de la cyber violence sexuelle. La présentation du film *24 heures texto* réalisée par l'Association québécoise Plaidoyer Victimes et le témoignage courageux de Madame Josée Lalonde, victime d'arnaque amoureuse sur Internet, ont aussi fait partie de cette journée de ressourcement.

Les présentations en bref

Cette journée a permis entre autres, de mieux comprendre les distinctions entre les différentes infractions à caractère sexuel reliées à l'usage des technologies. En effet, la présentation de Madame Brigitte Guérard, sergent-détective et de Madame Nathalie Morin, lieutenant détective au Service de police de la ville de Montréal a permis de démystifier et de distinguer des infractions et des concepts tels que le leurre informatique, l'auto-exploitation sexuelle juvénile qui consiste à envoyer des photos ou vidéos intimes de soi à une autre personne pour usage personnel, la pornographie juvénile et la distribution non-consensuelle d'images intimes. A ensuite suivi la présentation de la vidéo *24 heures texto* qui relate l'histoire d'un jeune couple et qui dépeint très bien les conséquences que peuvent avoir l'auto-exploitation sexuelle et le partage non consensuel d'images intimes et dans quel contexte cela peut survenir. Ensuite, Me Jessica Bergeron est venue nous donner de l'information concernant la cyber intimidation et la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Elle nous a décrit le traitement des dossiers qui impliquent des adolescents ayant commis des infractions en lien avec la cybercriminalité et la violence sexuelle. En après-midi, Madame Josée Lalonde est venue courageusement témoigner de l'arnaque amoureuse dont elle a été victime sur le net. Shanly Dixon de l'Université Concordia a ensuite présenté les résultats du projet *Cyberviolence et violence sexuelle: aider les collectivités à intervenir*, qui porte sur la cyberviolence faite aux femmes et aux jeunes filles. Des stratégies pertinentes ont été proposées par les organismes communautaires et les jeunes impliqués dans la recherche, notamment: aider les victimes au lieu de les arrêter et de les blâmer pour ce qui leur arrive, mettre à jour des ressources, des formations et de l'information en matière d'intervention sur la cyberviolence et que les jeunes puissent participer à la mise en place de stratégies contre la cyberviolence. Enfin, Monsieur Éric Lessard de Kéréon Inc nous a présenté les services de son entreprise qui aide les victimes de cyberintimidation sur le web et nous a parlé de la prévention sur le web.

Des points communs... La sensibilisation et la prévention

Des points communs sont ressortis des présentations. Premièrement, la cyber violence est très difficile à enrayer et à contrôler. La technologie étant complexe et toujours sujette à changements, il faut surtout miser sur la sensibilisation et la prévention afin de contrôler ces relativement nouveaux types de crimes. La cyberviolence est un problème social qui est souvent banalisé tant chez les adolescents, que chez les adultes. La sensibilisation est donc un enjeu primordial dans la lutte à cette problématique. La sensibilisation des jeunes quant aux dangers de partager des photos intimes à l'aide des technologies, même entre amoureux, est d'autant plus importante, car ils ne sont pas tous conscients des conséquences que peuvent avoir une telle action. En effet, dès qu'une image est envoyée sur le web, il est très difficile, voire impossible, de récupérer ou d'effacer complètement ces photos ou vidéos d'Internet.

Journée de formation: cybercriminalité et violence sexuelle (suite)

La sensibilisation et la prévention devrait être l'affaire de tous incluant la participation des parents et du milieu scolaire afin que des mesures soient prises pour minimiser le risque que ce genre d'incidents se produisent. Les messages à passer devraient porter sur les conséquences que peuvent subir les victimes (honte, intimidation, perte d'amis, harcèlement et suicide) et sur le fait qu'il faut penser avant d'agir et dénoncer si on est victime ou témoin. La vidéo *24heures texto* est un excellent exemple d'outil de sensibilisation à utiliser dans les écoles. Cette vidéo démontre avec réalisme les conséquences de partager des photos/vidéos intimes. L'Association québécoise Plaidoyer Victimes a fait un excellent travail en fournissant un guide pour former les personnes ressources à animer des ateliers de sensibilisation sur la violence dans les relations amoureuses.

En ce qui concerne la protection des données que nous partageons sur le net, selon Monsieur Éric Lessard de l'organisme Kéréon Inc, qui offre des services d'enquête dans des dossiers de cyberintimidation et de cyberharcèlement, la prévention tant chez les adultes que chez les adolescents passerait avant tout par une formation sur comment configurer les paramètres de sécurité sur les réseaux sociaux ce qui, selon lui, est relativement facile à faire si on sait comment le faire.

Les présentateurs ont aussi tous fait ressortir le manque de ressources pour les victimes et le manque de formation des intervenants quant à la problématique. Le témoignage de Madame Lalonde et la présentation de Monsieur Lessard de Kéréon Inc. ont permis de constater que les victimes sentent qu'elles ne sont pas écoutées et sont souvent isolées. Madame Lalonde a fait ressortir ce manque dans les services en témoignant des démarches qu'elle a entreprises auprès des services de police. En effet, lorsqu'elle est allée dénoncer à la police, car elle se sentait en danger, on aurait rit d'elle et demandé ce qu'était une arnaque amoureuse. Elle n'a reçu aucune aide immédiate et son dossier a été fermé après deux mois, car il n'y avait pas de danger physique. Les victimes se sentent souvent vulnérables, seules et ne savent pas où aller chercher de l'aide. Il serait donc nécessaire de développer plus de formations, de services et de ressources en matière de cybercriminalité et violence sexuelle. Bien que les gens, les professionnels et les intervenants commencent à être plus sensibilisés à la problématique de la cyberviolence, il reste encore énormément de travail à faire afin de mettre en place des ressources adéquates de lutte en la matière.

Article réalisé par Priscilla Paillé
Stagiaire en criminologie 2015-2016

Journée de formation: cybercriminalité et violence sexuelle (suite)

La journée de formation en photos



Le Comité organisateur de la TCACSM - De gauche à droite: Martine Bazinet, Deborah Trent et Yvonne Séguin (absence: Cindy Lapointe)



Shanly Dixon, PhD, Université Concordia



Madame Marie-Hélène Blanc, directrice et Mme Katia Leroux, agente de recherche et d'informations de AQPV



Brigitte Guérard, Sergent-détective et Nathalie Morin, Lieutenant-detective



Café-rencontre



Les 18 et 19 février dernier, le Groupe d'aide tenait un café-rencontre portant sur les effets de l'état de stress post-traumatique. Alors que mes collègues Yann Morin et Priscilla Paillé, stagiaires en criminologie, abordaient les aspects psychologiques et physiologiques d'un tel état, j'ai pour ma part traité du processus juridique des dossiers de harcèlement dont le diagnostic est le stress post-traumatique.

Priscilla a d'abord étayé les différentes causes, les symptômes et les manières de surmonter ce choc. Elle expliquait qu'un tel diagnostic peut être attribuable à diverses causes qui sont tellement traumatisantes qu'elles empêchent le cerveau d'assimiler l'information reçue. Pour traiter les effets secondaires tels que les troubles du sommeil, l'anxiété ou les « flash-backs » qui constituent quelques-uns des multiples symptômes du choc post-traumatique, Priscilla suggérait d'« éviter l'évitement » et de confronter l'événement traumatisant avec l'aide de spécialistes.

Par ailleurs, s'il est parfois ardu d'expliquer clairement le parcours juridique des dossiers de harcèlement, nous avons tenté de le rendre imagé en utilisant un dossier dans lequel le Groupe d'aide fut récemment impliqué. Ainsi, pour la deuxième partie de la rencontre, nous avons choisi d'analyser le dossier de madame *H.B. c. Compagnie A* qui comportait deux lésions professionnelles, dont un état de stress post-traumatique. Ayant été victime de harcèlement sexuel, de harcèlement psychologique et de méfaits sur son véhicule, le dossier de madame H.B. fut intéressant puisqu'il abordait les différents critères analysés par le tribunal et des questions telles que la crédibilité, la présence d'antécédents ou le fardeau de preuve requis.

Enfin, Yann, pour sa part, a clos la rencontre avec quelques exercices portant sur l'estime de soi. Qu'il s'agisse de prendre le temps d'effectuer de profondes respirations ou plutôt de se donner deux à trois qualités en se levant le matin, il clamait l'importance de ces exercices et leurs effets bénéfiques sur l'estime de soi. Si simples soient-ils, il s'avère qu'ils sont pourtant généralement négligés, expliquait-il.

Bien que plutôt chargés en information complexe, les deux cafés-rencontres se sont déroulés à merveille et les membres présents ont démontré un fort intérêt pour le sujet. Plusieurs ont d'ailleurs suggéré quelques sujets d'éventuels cafés-rencontres, qui semblent tous plus intéressants les uns que les autres.

Pour ma part, ce fut un plaisir d'animer cette courte capsule juridique aux côtés de Priscilla et Yann. Nous vous remercions chaudement pour votre participation et espérons avoir la chance de vous revoir dans un prochain café-rencontre.

Au plaisir,

Article réalisé par Juliette Ménard-Reid
Stagiaire en droit 2015-2016

Résumé des jugements

Le harcèlement sexuel sous l'angle de la *Charte québécoise des droits et libertés* *Résumé d'une décision récente du tribunal des droits de la personne*

Le 8 août dernier, le Tribunal des droits de la personne (ci-après « TDP ») rendait une décision en matière de harcèlement sexuel alors que ces décisions se font de moins en moins nombreuses par ce Tribunal. En effet, la plupart du temps, c'est la Commission des normes du travail et la Commission des relations du travail qui sont saisis du litige. Cette décision est particulièrement intéressante, car elle traite du harcèlement sexuel au sens de la *Charte québécoise des droits et libertés* (ci-après la « Charte »).

Les faits

Dans cette affaire, Madame est interprète en danse contemporaine et se rend en Allemagne pour présenter une chorégraphie. Durant son séjour, elle partage son appartement avec le directeur technique, et ce, aux frais de l'employeur. Après une soirée bien arrosée entre collègues, Monsieur a posé des gestes sexuels à son égard. Monsieur l'a enlacé contre sa volonté et l'a entraîné dans sa chambre. Il a remonté la serviette que Madame avait sur elle jusqu'à sa cuisse alors qu'elle était nue. Madame s'est débattue et a demandé à plusieurs reprises d'arrêter avant qu'il n'obtempère. Plusieurs questions ont dû être traitées dans cette affaire.

La Charte a-t-elle une application extraterritoriale?

Étant donné que la *Charte* elle-même ne définit pas son application dans l'espace, le Tribunal a dû recourir au Code civil pour déterminer si la Charte s'appliquait malgré que les événements aient eu lieu en Allemagne. Le Tribunal a conclu que la Charte s'appliquait puisque l'auteur du préjudice et la victime étaient domiciliés dans le même État. L'article 2136 du *Code civil du Québec* prévoit que dans ce cas, ils sont donc soumis au droit du Québec.

L'événement s'est-il déroulé dans le cadre du travail?

Contrairement à la décision de la CSST invoquant que l'événement allégué ne s'est pas déroulé dans le cadre du travail, le Tribunal a conclu que la victime et le harceleur étaient collègues, qu'ils travaillaient ensemble pour la même troupe de danse et ainsi que les événements s'étaient déroulés dans un contexte de travail. De plus, l'appartement qu'ils partageaient ensemble était fourni et payé par l'employeur.

Suite



Résumé des jugements (suite)

Le harcèlement sexuel au sens de la Charte

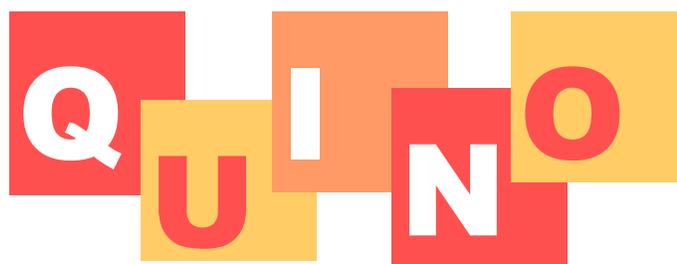
Éléments à démontrer pour conclure au harcèlement sexuel au sens de la Charte	Application aux faits de l'affaire
<p>1) Critères pour constituer du harcèlement sexuel :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Comportement de nature sexuelle;⇒ Comportement non sollicité;⇒ Conséquences négatives sur le milieu de travail. <p><i>Le droit de ne pas être harcelé est prévu à l'article 10.1 de la Charte</i></p>	<p>Bien que les gestes sexuels ne soient pas répétés dans le temps, il s'agit de harcèlement:</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Monsieur a commis des gestes sexuels à l'égard de Madame;⇒ Le contexte permet de conclure que c'était contre la volonté de Madame;⇒ Madame a dû continuer de fournir sa prestation de travail en présence du harceleur la rendant ainsi mal à l'aise et lui causant ainsi un milieu de travail défavorable.
<p>2) Il faut établir si la plaignante a fait l'objet d'une atteinte à son droit au respect de son intégrité, sa dignité et sa vie privée sans distinction ou exclusion fondée sur le sexe</p>	<p>Le harcèlement sexuel en milieu de travail constitue une distinction fondée sur le sexe et qui porte atteinte à la dignité et à son respect de soi comme individu et travailleur. Le Tribunal explique qu'il y a également atteinte au droit à la vie privée puisqu'il y a intrusion dans l'intimité de la personne.</p>

La réparation

En conclusion le Tribunal considère que les droits de Madame garantis par la Charte québécoise ont été violés sur la base d'une distinction fondée sur le sexe et ordonne au défendeur de payer 5 000\$ à titre de dommages moraux. Contrairement aux décisions basées sur la *Loi sur les normes du travail*, ce n'est pas l'employeur qui a été condamné à réparer le dommage subi à la victime, mais l'auteur du préjudice, soit l'employé.

**Article réalisé par Lonie Heynemand
Stagiaire en droit 2015-2016**

Activité à venir



du GaiHst

Activité de levée de fonds

Dimanche 24 avril 2016
Centre St-Barthélémy
7111 Avenue des Érables,
Montréal, QC H2E 2R1

Plus d'informations à venir dans une invitation que vous recevrez début avril, mais aussi sur notre page Facebook (www.facebook.com/GAIHST) et notre site internet (www.gaihst.qc.ca).

Parmi les lots: bijoux, accessoires de mode, produits de beautés, certificats cadeaux... et plein d'autres encore!



STORICA



Babillard

Commémorer Anita Hill pour le Mois de l'Histoire des Noirs



Pour célébrer le Mois de l'Histoire des Noirs, le Groupe d'aide a décidé d'organiser pour la première fois une activité spéciale. Ainsi, en équipe, nous avons visionné le documentaire **Anita Hill: *Speaking truth to power***. Ce documentaire inspirant relate l'histoire d'Anita Hill.

Dans les années 90, l'avocate afro-américaine Anita Hill a dénoncé le harcèlement sexuel que lui faisait vivre son employeur, le juge Clarence Thomas, à l'aube de la nomination de ce dernier à la Cour suprême des États-Unis.

Devant 14 sénateurs, c'est-à-dire devant 14 des hommes les plus puissants des États-Unis, Anita Hill témoigna avec calme et dignité, lors d'une audience télévisée, du harcèlement sexuel subit. C'est ainsi qu'elle devint l'une des premières femmes à avoir publiquement dénoncé le harcèlement sexuel.

Sa déclaration créa un tôle médiatique dans tout le pays, et jeta, par le fait même, un éclairage sur le harcèlement sexuel au travail. Le scandale du harcèlement sexuel n'était qu'une facette de cette controverse ou se heurtait des enjeux sous-jacents de racisme, de sexisme, de discrimination et de politique.

Lors du visionnement de ce documentaire en équipe, des petites larmes ont coulé ici et là. Nous n'étions pas tristes, mais plutôt émues de constater son courage, et les répercussions que sa dénonciation ont eues. Anita Hill n'a pas eu gain de cause, mais elle nous rappelle que face à l'adversité, nous avons du pouvoir. Nous avons le pouvoir de partager notre vécu et de dire la vérité. Que ce soit à des proches, aux intervenants d'un centre comme le Groupe d'aide, aux compatriotes des cafés-rencontres ou encore à soi-même, dans un journal intime, notre histoire nous appartient.

Pour commémorer Anita Hill, le Mois de l'histoire des Noirs, et vous, notre clientèle, j'aimerais vous laisser sur les mots de la notable auteure Afro-Américaine, Alice Walker :

The most common way people give up their power is by thinking they don't have any

(Traduction libre: La façon la plus commune qu'une personne abandonne son pouvoir, c'est en pensant qu'elle n'en a pas)

Lancie Cadet, stagiaire en criminologie 2015-2016

NOUVEAU - JEU CONCOURS / GIVEAWAY

Tous les mois sur notre page Facebook, vous aurez la chance de pouvoir remporter un cadeau.

Pour participer :

- ⇒ Aimer notre page Facebook (facebook.com/Gaihist);
- ⇒ Partager;
- ⇒ Commenter.

Le gagnant sera annoncé le 1er de chaque mois!

Cadeau MARS 2016



Le Gaihst

L'équipe 2015/2016 à votre service:

Yvonne Séguin | directrice générale
Cindy Viau | adjointe à la directrice générale
Laura Garnier | collaboratrice-chargée de projets
Samia Belouchi | intervenante
Sarah Barsalou | avocate
Ikrame Rguioui | animatrice des cafés-rencontres

Nos stagiaires en criminologie et en droit

Département de relation d'aide

Lancie Cadet
Priscilla Paillé
Yann Morin

Département des plaintes

Juliette Ménard-Reid
Lonie Heynemand
Sandrine Raquepas

Suivez-nous sur :

facebook



GAIHST - 2231, rue Bélanger, Montréal (Québec) H2G 1C5

Téléphone : 514.526.0789 / Télécopieur : 514.526.8891
Courriel : info@gaihst.qc.ca / Site Web : www.gaihst.qc.ca